

AR PREFECTURE

017-200041523-20200813-DEC360_2020-AU
Reçu le 13/08/2020

H A U T E

Marchés publics



SAINTONGE

Décision n° 360/2020

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat avec ASSA ABLOY Entrance Systems France, pour la Pépinières d'Entreprises de la Génétouze, concernant les travaux de maintenance préventive.

Le montant de ce contrat d'une durée de 3 ans est révisable chaque année. La première année le montant de la prestation est de 338, 50€.

Fait à Jonzac,

Le 13 AOUT 2020

Le Président

Claude BELOT